

Berne, le 20 avril 1961.

Note pour le Chef du Département

Conférence d'Evian.

I. Choix de Genève comme résidence de la Délégation du GPRA.

Lors de mon voyage du 22 mars 1961, de Sion à Genève, avec Boulharouf, celui-ci m'a fait part de l'intention du GPRA de nous demander de pouvoir résider à Genève pendant la Conférence d'Evian. Durant plus d'une heure, j'ai tâché, mais en vain, de lui faire comprendre quelles étaient les raisons qui parlaient plutôt en faveur de Montreux ou éventuellement Lausanne et quels étaient les inconvénients de Genève. Tard dans la nuit, après notre arrivée à Genève, M. Long et moi-même avons encore essayé pendant longtemps de lui faire changer d'avis. B. avait reçu des instructions définitives du GPRA et ne voulait plus revenir là-dessus.

Les raisons principales qui ont amené le GPRA à prendre cette décision sont les suivantes:

- 1) Prestige de la ville internationale de Genève
- 2) Raisons pratiques (présence de nombreux amis, bibliothèque des Nations Unies)
- 3) Communications aériennes favorables
- 4) Présence de nombreux journalistes accrédités aux Nations Unies
- 5) Télécommunications particulièrement bien organisées.

Lors de la conférence interdépartementale (à laquelle assistaient les autorités genevoises) du 24 mars (voir procès-verbal ci-joint), M. Helg se déclara d'accord de recevoir la délégation algérienne à Genève, bien qu'il

- 2 -

ne fût pas enchanté de cette solution. Les représentants des différents départements regrettèrent ce choix mais ne firent pas opposition.

Il est impossible aujourd'hui de revenir sur cette décision sans mettre en danger la conférence d'Evian. (Il faut aussi tenir compte du problème des installations de télévision, de téléphone et autres aménagées à gros frais au Bois d'Avault.)

II. Choix des moyens de transport entre Genève et Evian

Cette question a été discutée à fond entre les représentants français et algériens lors des quatrième et cinquième réunions secrètes (23 et 25 mars), au cours de la conférence interdépartementale du 24 mars et à l'occasion de l'entretien du 29 mars entre les polices française et genevoise, auxquels assistaient M. Tripet et le soussigné. Aucune divergence de vue n'est apparue lors de ces réunions.

Les possibilités de transport suivantes ont été examinées:

a) Par route. Les autorités genevoises et françaises s'accordèrent à reconnaître que la sécurité ne pourrait pas être garantie si l'on choisissait cette voie. Les uns et les autres écartèrent donc cette possibilité. La traversée de la ville de Genève est particulièrement dangereuse; il en est de même pour le parcours sur territoire français (environ 40 km). La police fédérale se rangea entièrement à cette conclusion.

J'ajoute encore que le transport par route avait d'abord été envisagé comme solution de rechange lors de la conférence interdépartementale. Le même soir, toutefois, M. Probst me téléphona pour me dire que selon les polices fédérale et genevoise, une telle possibilité ne pouvait pas entrer en ligne de compte. D'ailleurs, les autorités

- 3 -

françaises l'écartèrent, elles aussi.

b) Par eau.

- i) temps pour la traversée: environ deux heures, c'est-à-dire quatre heures par jour, trop long.
- ii) les bombes au plastic sont d'une violence particulière sous l'eau. Il serait indispensable d'avoir en permanence des "hommes-grenouilles" à disposition.
- iii) la distance entre le débarcadère à Evian et l'hôtel où aura lieu la conférence est d'environ 700 mètres. Un transport par voiture est donc nécessaire, surtout en cas de mauvais temps (aussi pour Krim Belkacem convalescent). Les Algériens désirent des voitures suisses avec chauffeurs suisses pour ce trajet; les Français n'ont jamais admis ce principe (il n'y a toutefois pas encore un refus définitif).

Il faut envisager cette voie comme possibilité de rechange. Nous continuons à étudier ce problème en vue de trouver une solution. Puisqu'il devrait s'agir de quelques rares jours seulement (éventuellement pour un seul trajet), le point i) n'a pas une grande importance. Les points ii) et iii) devront encore être examinés.

c) Par air. Lors de la quatrième réunion secrète, le 23 mars, le représentant français nous a demandé de lui faire savoir (encore pendant la réunion) si la Suisse serait à même de mettre des hélicoptères à disposition de la délégation du GPRA. M. Probst se mit en rapport avec le colonel Kaech et nous téléphona que cette possibilité existait. Je crois savoir que c'est seulement à cette condition que les autorités françaises ont accepté la solution Evian/Genève. Refuser les hélicoptères aujourd'hui, signifierait remettre tout en cause. D'ailleurs, M. Kaech a confirmé sa proposition lors de la réunion interdépartementale du 24 mars

(voir page 3 du procès-verbal).

avantages: i) rapidité (environ 45 minutes).
ii) sécurité.

inconvénients: i) les hélicoptères ne volent que de jour, avec un vent inférieur à 45 km à l'heure et une bonne visibilité.
ii) possibilité de pannes mécaniques. Sur territoire français, les hélicoptères seront accompagnés pour des raisons de sécurité par des hélicoptères français. Du côté suisse, ce problème doit encore être étudié. En tout cas, il n'est pas facile d'atteindre avec un mousqueton un hélicoptère volant à une certaine altitude. Même si cela était possible, une balle ne ferait des dégâts sérieux que si elle atteignait le pilote ou une partie vitale du moteur.

1 annexe.

P. Guéhen